

Enedis et l'AMF 32 renouvellent leur partenariat et créent un guide pratique à destination des collectivités locales



Enedis et l'AMF 32 renouvellent leur partenariat et créent un guide pratique à destination des collectivités locales

A l'occasion de la 106e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France organisée à Paris, l'Association des Maires du Gers et Enedis ont renouvelé leur partenariat qui renforce les échanges entre l'association d'élus, ses adhérents et Enedis.

De nombreux Maires et Présidents d'intercommunalité ont fait le déplacement pour participer à la 106e édition du Congrès. Le Président de l'AMF 32, Michel Baylac et la Directrice Territoriale d'Enedis, Priscillia Morinet ont profité de cette occasion pour signer une convention de partenariat en présence de Bastien Toulemonde, Directeur Régional d'Enedis et des différents Vice-Présidents de l'association. La transition écologique lance de nombreux défis qu'Enedis et les collectivités locales ne pourront relever qu'ensemble, cette convention a pour objet de renforcer les liens d'échanges et de coopération entre l'AMF 32, les Maires, les Présidents d'intercommunalités et Enedis.

Pour faciliter le quotidien des collectivités, l'AMF 32 et Enedis ont élaboré cette année un guide pratique à destination des élus pour mieux appréhender toutes les situations relatives au réseau de distribution d'électricité, du simple raccordement à l'élaboration d'un projet d'autoconsommation collective.



« Les maires sont systématiquement sollicités par les concitoyens pour un projet de panneaux photovoltaïques ou lors de travaux sur le réseau électrique... Mettre à leur disposition des informations utiles pour contacter nos équipes et faciliter leur quotidien fait sens » évoque **Priscillia Morinet**.

Ce guide pratique sera d'ailleurs disponible depuis le site internet de l'AMF 32.